

Avis Public

Rosemont

La Petite-Patrie

Montréal 

ARRONDISSEMENT ROSEMONT–LA PETITE-PATRIE

ENTRÉE EN VIGUEUR D'UN RÈGLEMENT

AVIS PUBLIC est diffusé que le conseil d'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, lors de sa séance ordinaire du 2 février 2015, a adopté le règlement suivant :

RCA-98-1 : *Règlement modifiant le Règlement sur le contrôle des animaux de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie*

Ce règlement entre en vigueur en date de ce jour et est disponible pour consultation au bureau Accès Montréal, situé au 5650, rue D'Iberville, 3^e étage, en la Ville de Montréal, du lundi au vendredi, de 9 h à 17 h.

Fait à Montréal, ce 17 février 2015.

Le secrétaire d'arrondissement substitut,

Patrick Martel